

CAHIER DES CHARGES DE LA LABELLISATION E3D RESEAU

CONTEXTE :

Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030

NOR : MENE1924799C

circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)

MENJ - DGESCO

PREAMBULE :

« Les académies peuvent désormais, quand elles le souhaitent, changer d'échelle, et attribuer le label E3D à des projets inter-niveaux et à des projets inter-établissements, tout en adaptant la gouvernance et les modalités d'attribution du label en fonction des réalités territoriales qui leur sont propres. »

LABELLISATION E3D RESEAU :

Cette déclinaison de la **labellisation académique E3D** sera accordée par l'académie de Strasbourg et ses partenaires pour une **durée de 3 ans renouvelable**.

Elle est basée sur la **confiance** et marque la volonté d'écoles et/ou d'établissements d'un **même territoire** de tisser des liens, d'établir et/ou de fédérer des actions communes autour du développement durable dans l'objectif de construire et d'offrir aux élèves un parcours d'éducation au développement durable dans ce territoire*.

Cette labellisation est une **reconnaissance institutionnelle** de la démarche mise en œuvre par ce réseau d'écoles et d'établissements scolaires en faveur de l'éducation au développement durable **sur leur territoire**.

Cette démarche permet notamment de renforcer :

- la **dynamique** engagée par un réseau scolaire d'écoles et/ou d'établissements scolaires sur leur territoire en faveur du développement durable ;
- la **synergie** entre les élèves, les éco-délégués, les parents, les élus, les partenaires et l'ensemble des personnels du réseau scolaire ainsi qu'entre les enseignements et les projets menés ;
- la **cohérence** des actions et projets fédérateurs liés à l'éducation au développement durable sur un territoire dans l'objectif d'offrir aux élèves un parcours cohérent ;
- la **communication** : le label E3D Réseau servira de support de communication (courrier, site internet, etc.), valorisant ainsi la démarche de la communauté scolaire et des partenaires du réseau.

CAHIER DES CHARGES :

- Durée de la labellisation : **3 ans renouvelables**.
- Cette labellisation E3D réseau s'adresse aux territoires sur lesquels au moins deux école(s) et/ou établissement(s) scolaire(s) sont déjà labellisés **E3D** et/ou **Eco-Ecole**. Ces territoires sont les suivants :
 - **un collège** associé à **des écoles de son secteur de recrutement** ;
 - **un lycée** associé à **des collèges de son secteur de recrutement** ;
 - **un territoire assurant un parcours EDD de l'école primaire au lycée**.

* Une cité scolaire n'est pas considérée comme un réseau mais comme un établissement scolaire éligible à la labellisation E3D individuelle.

En partenariat avec :

- Obligations pour candidater à la labellisation E3D Réseau :
 - Travailler **au moins une thématique fédératrice EDD en réseau par année scolaire** ;
 - **Présence d'éco-délégués élus et actifs** ;
 - **Présence d'un (ou de) coordonnateur(s)** de la démarche sur le réseau ;
 - **Présence d'un comité de pilotage réseau se réunissant au moins une fois par an** et associant, dans la mesure du possible, **élèves, enseignants, agents techniques, élus, parents d'élèves et partenaires des écoles et des établissements du territoire concerné** ;
 - **Démarche inscrite aux différents projets des écoles et des établissements du territoire concerné** ;
 - **Transmettre un bilan annuel des actions menées au cours** pour la mi-juillet au comité de pilotage académique EDD ainsi qu'aux collectivités territoriales de rattachement (commune, conseil départemental, conseil régional).

En partenariat avec :

